

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	2 114 348	FH		FI	2 114 348	5 521 680			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 114 348	FK		FL	2 114 348	5 521 680			
	Production stockée*					FM	72 718	803 031			
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	6 000			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	351 751	81 181			
	Autres produits (I) (11)					FQ	8	21			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 540 825	6 411 913			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	117 954				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(115 614)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 790 925	6 024 239			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	77 455	53 927			
	Salaires et traitements*					FY	1 804 917	1 825 544			
	Charges sociales (10)					FZ	762 022	749 846			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	154 099	124 413			
			- dotations aux provisions			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 459 841			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)					GE	253	1 262			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 051 852	8 779 230				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 511 027)	(2 367 317)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	1 109	5 261			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 044 985	2 915 573			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 440	344			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	7 046 425	2 915 917			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 537 958	529 893			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	1 537 958	529 893			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 508 466	2 386 024			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 670)	13 447			

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION										Néant ☐ *					
										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	117				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	15 500		70 044		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	15 617		70 044		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 543		25		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 479		27 431		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	8 022		27 456		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	7 594		42 588		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			679		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	9 602 867		9 397 875		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 598 942		9 342 519		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	3 925		55 356		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO					
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	2 028		4 153		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP					
			- Crédit bail immobilier							HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	479 816		245 350		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1 281 682		499 287		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			20 000		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD					
	(9)	Dont transferts de charges								A1	51 751		55 981		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			dont cotisations Madelin		A7						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Cf état annexe										8 022		15 617			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6^{ème} Sens Promotion
SASU au capital de 100 000 €
30, quai Claude Bernard
69007 Lyon
535 170 914 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU
31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement
Présidente
Rep. par Nicolas Gagneux

Document signé : 6emeSensPromotion 2023Comptes - Formalites_A-120506-0907.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 1

Réf: A-120506-0907

Emetteur :

Sophie TROJANI

sophie.trojani@at-associes.com

Signé par

Signature

Nicolas Gagneux (Représentant de 6ème sens immobilier -
investissement)

09-07-2024 17:18

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2																																																																					
Adresse de l'entreprise 30 Quai Claude Bernard										69007 LYON										Durée de l'exercice précédent* 1 2																																																											
Numéro SIRET* 5 3 5 1 7 0 9 1 4 0 0 0 2 7																				Néant ☐ *																																																											
																				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3										N-1 3 1 1 2 2 0 2 2																																																	
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																																							
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																																					
Frais d'établissement *										AB										AC																																																											
Frais de développement *										CX										CQ																																																											
Concessions, brevets et droits similaires										AF										AG																																																											
Fonds commercial (1)										AH										AI																																																											
Autres immobilisations incorporelles										AJ										AK																																																											
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL										AM																																																											
Terrains										AN										AO																																																											
Constructions										AP										AQ																																																											
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										AS																																																											
Autres immobilisations corporelles										AT										AU										349 494										830 327										857 043																													
Immobilisations en cours										AV										AW																																																											
Avances et acomptes										AX										AY																																																											
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS										CT																																																											
Autres participations										CU										CV										274 486										274 486										4 065 158																													
Créances rattachées à des participations										BB										BC																																																											
Autres titres immobilisés										BD										BE																																																											
Prêts										BF										BG																																																											
Autres immobilisations financières*										BH										BI										24 872										24 872										23 471																													
TOTAL (II)										BJ										BK										349 494										1 129 685										4 945 673																													
Matières premières, approvisionnements										BL										BM										2 380 117										2 380 117										2 264 503																													
En cours de production de biens										BN										BO										276 612										1 720 939										1 648 221																													
En cours de production de services										BP										BQ																																																											
Produits intermédiaires et finis										BR										BS																																																											
Marchandises										BT										BU																																																											
Avances et acomptes versés sur commandes										BV										BW																																																											
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										BY										2 121 684										2 121 684										6 104 377																													
Autres créances (3)										BZ										CA										1 468 341										16 530 638										24 079 046																													
Capital souscrit et appelé, non versé										CB										CC																																																											
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD										CE																																																											
Disponibilités										CF										CG										2 910 042										2 910 042										1 556 878																													
Charges constatées d'avance (3)*										CH										CI										7 661										7 661										5 945																													
TOTAL (III)										CJ										CK										1 744 953										25 671 080										35 658 970																													
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																																					
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																																					
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										IA										2 094 447										26 800 765										40 604 642																													
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(0)										(3) Part à plus d'un an :										CR																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																													

* Dans le cas contraire, mentionner cette rubrique dans la rubrique 20 2023

Dossier N° 000041 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0...0.0.0.....)		DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	4 570 141	4 514 785	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 925	55 356	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	4 684 066	4 680 141	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ	1 521 728	1 821 728	
	TOTAL (III)		DR	1 521 728	1 821 728	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	418 699	508 593	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	)	DV	19 311 984	30 664 242	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	200 894	1 514 858	
	Dettes fiscales et sociales		DY	650 861	1 412 865	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	30	30	
	Autres dettes		EA	12 504	2 186	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)		EC	20 594 972	34 102 774	
	Ecart de conversion passif * (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	26 800 765	40 604 642	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 267 984	33 684 954	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6^{ème} SENS PROMOTION
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 100 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Associée unique de la société 6^{ème} SENS PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **l'Associée unique**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne **les titres de participations, les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D. 441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 juin 2024**

**MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes**

Benjamin SCHLICKLIN



6^{ème} Sens Promotion
SASU au capital de 100 000 €
30, quai Claude Bernard
69007 Lyon
535 170 914 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME DECISION

L'associée unique affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 3 924,51 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement
Présidente
Rep. par Nicolas Gagneux

Document signé : 6emeSensPromotion 2023Comptes - Formalites_A-120506-0907.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 1

Réf: A-120506-0907

Emetteur :

Sophie TROJANI

sophie.trojani@at-associes.com

Signé par

Signature

Nicolas Gagneux (Représentant de 6ème sens immobilier -
investissement)

09-07-2024 17:18

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 26 800 765.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 114 348.03 Euros et dégageant un bénéfice de 3 924.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	816 518		7 902
Matériel de transport	241 537		120 960
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 792		
TOTAL	1 086 847		128 862
Autres participations	4 065 158		1 868
Prêts, autres immobilisations financières	23 471		1 401
TOTAL	4 088 629		3 269
TOTAL GENERAL	5 175 476		132 131

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			824 419	824 419
Matériel de transport		35 887	326 611	326 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 792	28 792
TOTAL		35 887	1 179 822	1 179 822
Autres participations		3 792 540	274 486	274 486
Prêts, autres immobilisations financières			24 872	24 872
TOTAL		3 792 540	299 358	299 358
TOTAL GENERAL		3 828 427	1 479 180	1 479 180

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		77 854	89 157		167 011
Matériel de transport		141 758	64 942	34 408	172 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 192			10 192
TOTAL		229 804	154 099	34 408	349 495
TOTAL GENERAL		229 804	154 099	34 408	349 495
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	89 157				
Matériel de transport	64 942				
TOTAL	154 099				
TOTAL GENERAL	154 099				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Charges sociales et fiscales congés à payer	1 821 728			300 000	1 521 728
TOTAL	1 821 728			300 000	1 521 728

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	276 612				276 612
Autres provisions pour dépréciation	8 500	1 459 841	0		1 468 341
TOTAL	285 112	1 459 841			1 744 953
TOTAL GENERAL	2 106 840	1 459 841		300 000	3 266 680

Dont dotations et reprises d'exploitation					
		1 459 841		300 000	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 872	0	24 872
Autres créances clients	2 121 684	2 121 684	
Impôts sur les bénéfices	41 028	41 028	
Taxe sur la valeur ajoutée	63 665	63 665	
Divers état et autres collectivités publiques	1 579	1 579	
Groupe et associés	17 358 469	17 358 469	
Débiteurs divers	534 238	534 238	
Charges constatées d'avance	7 661	7 661	
TOTAL	20 153 195	20 128 323	24 872

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	880	880		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	417 819	90 831	326 988	
Fournisseurs et comptes rattachés	200 894	200 894		
Personnel et comptes rattachés	94 168	94 168		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 770	128 770		
Taxe sur la valeur ajoutée	397 903	397 903		
Autres impôts taxes et assimilés	30 020	30 020		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30	30		
Groupe et associés	19 311 984	19 311 984		
Autres dettes	12 504	12 504		
TOTAL	20 594 972	20 267 984	326 988	

Emprunts remboursés en cours d'exercice	89 705			
---	--------	--	--	--

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	100.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

VALORISATION DES ENCOURS DE PRODUCTION

Les encours de production sont valorisés au coût de revient. Celui-ci intègre tous les frais directs et indirects engagés à la production du programme immobilier. Ces frais sont constitués par :

- le coût d'acquisition des terrains, coût incluant le prix d'achat, les honoraires liés à l'acquisition, les droits d'enregistrement...
- le coût de construction de l'immeuble
- les honoraires techniques
- les honoraires de commercialisation des lots vendus
- les taxes liées à la construction
- le coût des emprunts (commissions et intérêts bancaires, intérêts versés aux associés)
- tout autres frais directement liés à la construction de l'immeuble.

VALORISATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production. Ce coût intègre tous les frais directement liés à la construction des lots restant à vendre (frais cités ci-dessus), hors frais de commercialisation des lots vendus, frais qui sont comptabilisés en charges lors de la livraison du bien vendu conformément au règlement ANC N°2012-05 publié le 08/11/2012.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Opérations à long terme

Les ventes en l'état futur d'achèvement sont des contrats à long terme. La société applique la méthode dite à l'achèvement pour ces contrats. La méthode de l'achèvement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au terme de l'opération, les travaux en cours étant constatés à la clôture de l'exercice à hauteur des charges qui ont été engagées. Les ventes réalisées sont, quant à elles, comptabilisées en produits constatés d'avance.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 677 619
Autres créances	249 993
Total	1 927 612

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 110
Dettes fiscales et sociales	151 973
Total	204 963

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 661
Total	7 661

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 020 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 20 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements reçus

Emprunt CACE: caution 6eme SENS IMMO INVESTISSEMENT	417 820
Total	417 820